Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 031-213105844-20250623-DELIB2025040-DE

Conseil Municipal du 23 juin 2025
Salle du Conseil Municipal à Villemur-sur-Tarn

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération 2025-040

Subvention à l'association humanitaire MBoro

L'An deux mille vingt-cinq et le lundi 23 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juin 2025.

Présents

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Daniel REGIS, Mme Corine BRINGUIER, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Nadine RIAL, M. Claude CAUSSE, Mme Christiane RASCAGNERES-PLAZA, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Hélène BOURRUST, M. Philippe VIGUIE, Mme Christine POMMEREUL, M. Philippe SANCHEZ, Mme Brigitte BERTO, Mme Caroline VILLA, M. Alain BALLO, Mme Louise MICHARD, Mme Pierrette BRINGUIER, M. Farid MASMOUDI.

Conseillers ayant donné pouvoir

Mme Aurore DUQUENOY a donné pouvoir à M. Jean-Marc DUMOULIN
Mme Agnès PREGNO a donné pouvoir à M. Georges CHEVALLIER
M. Marc SENOUQUE a donné pouvoir à M. Daniel REGIS
Mme Bernadette BALAGUE a donné pouvoir à Mme Florence DELTORT
M. Franck MORENO a donné pouvoir à Mme Corine BRINGUIER
M. Dominique MARIN a donné pouvoir à M. Philippe VIGUIE
Mme Danielle FOLLEROT a donné pouvoir à M. Claude CAUSSE
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à Mme Caroline VILLA

Conseiller absent

M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 29	Membres présents - 20	Pouvoirs - 08	Membres absents – 01	Ne participe pas au vote – 01

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le 04/07/2025
ID : 031-213105844-20250623-DELIB2025040-DE

Exposé

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'association humanitaire MBoro a déposé une demande de subvention.
Cette association, présente au Sénégal, assure des missions paramédicales comme la réalisation de dépistages auditifs et visuels, la construction d'une école pour enfants sourds et la levée de fonds pour équiper les patients.

En 2021, l'association a notamment organisé un concert caritatif à Toulouse, rassemblant près de 1 200 personnes.
En 2025, une délégation sénégalaise se rendra à Villemur-sur-Tarn pour présenter l'association et espérer lever des fonds.

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'attribution d'une subvention à hauteur de 3000 € à l'association humanitaire MBoro pour l'année 2025.

Décision

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31,

Monsieur le Maire s'étant retiré,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 3000 € à l'Association humanitaire MBoro pour l'année 2025 ;
- **D'imputer** cette dépense au chapitre 65 du budget primitif 2025 ;
- **De mandater** Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de cette décision.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Résultats du vote

Votants – 27 | Pour – 21 | Contre – 04 | Abstention – 02 | Ne participe pas au vote – 01

La Secrétaire de séance,

Florence DELTORT

MAIRIE DE VILLEMUR (Haute-Garonne)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc DUMOULIN